

# Aide économique aux librairies

## CNL

### Présentation du dispositif

Ces prêts à taux zéro constituent une aide économique accordée à l'occasion de la création, du développement, de la modernisation, de l'extension, du déménagement, de la mise aux normes ou enfin de la reprise et transmission de librairie.

Dates limite de dépôt :

- 31 mai 2022 pour la session de mi-juillet 2022,
- 15 juillet 2022 pour la session de début octobre 2022.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### Entreprises éligibles

Le dispositif s'adresse aux librairies.

##### Critères d'éligibilité

Pour les projets de création, de développement, de modernisation, de restructuration, de transmission ou de reprise, les conditions sont les suivantes :

- le porteur de projet doit être libraire ou avoir reçu une formation initiale suffisante et faire état d'une première expérience cohérente par rapport à son projet. Dans ce dernier cas, il doit pouvoir s'appuyer en interne sur des compétences libraire,
- le demandeur doit justifier d'un chiffre d'affaires net annuel en vente de livres neufs, réel ou prévisionnel d'au minimum 150 000 €, réalisé à 60% au moins au comptant (50% pour les seules librairies jeunesse) et représentant plus de 50% du CA total de l'établissement, il doit justifier de 12 mois d'activité réelle et disposer des premiers comptes sociaux,
- la surface de vente de livres neufs qui doit atteindre au minimum 60 m<sup>2</sup> dans le cadre d'une création et 30 m<sup>2</sup> dans celui d'une extension,
- l'établissement doit proposer de manière permanente un minimum de 6 000 références en livres neufs en librairie générale, librairie jeunesse ou bande-dessinée, 3 000 références pour les autres domaines de spécialisation.
- la librairie doit être équipée d'un progiciel de gestion des ventes et du stock performant, adapté à l'activité de librairie ainsi que d'outils WEB (de préférence collectifs) proposant la géolocalisation des stocks et la vente de livres numériques. Ces outils doivent être suffisamment bien référencés et régulièrement mis à jour,
- 20% au moins des besoins de l'opération doivent être couverts par un apport en fonds propres et/ou de l'autofinancement effectif. Cette proportion pourra à titre exceptionnel être inférieure si la viabilité du projet est confortée par un montant significatif d'aides complémentaires.

Pour les projets de sites collectifs ou de mise en réseau de librairies indépendantes, les conditions sont les

suivantes :

- le projet doit être de nature à mettre en valeur l'offre de livres, la compétence et, en particulier, le conseil des libraires, une animation culturelle importante et proposer des services mutualisés,
- l'apport en fonds propres des librairies et/ou l'autofinancement doit s'élever à au moins 25% des besoins de l'opération.

## Pour quel projet ?

### Présentation des projet

L'aide soutient les projets de création, extension, déménagement, reprise et transmission ainsi que la pérennisation de librairies situées sur le territoire français. Elle a notamment pour but de soutenir :

- la constitution ou le développement d'un stock d'ouvrages neufs ;
- l'acquisition d'un droit au bail, d'un fonds de commerce, d'actions ou de parts sociales de sociétés d'exploitation de librairie (droits de mutation compris).

### Quelles sont les particularités ?

### Dépenses inéligibles

Les acquisitions immobilières ne sont pas éligibles à cette aide.

---

## Montant de l'aide

L'aide prend la forme d'une subvention allant de 4 000 à 100 000 € ou d'un prêt allant de 8 000 à 300 000 €

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

### Auprès de quel organisme ?

Le dépôt des demandes d'aides auprès du CNL se fait exclusivement en ligne, par le biais d'un Portail numérique des demandes d'aides.

---

## Critères complémentaires

- Forme juridique
  - › Sociétés commerciales
- Données supplémentaires
  - › Situation - Réglementation
  - › Situation financière saine

---

## Organisme

### CNL

#### Centre National du Livre

- **Département de la diffusion**  
Hôtel d'Avejan  
75343 PARIS CEDEX 07  
Téléphone : 01 49 54 68 68  
Télécopie : 01 45 49 10 21  
E-mail : [rsvp@centrenationaldulivre.fr](mailto:rsvp@centrenationaldulivre.fr)  
Web : [www.centrenationaldulivre.fr](http://www.centrenationaldulivre.fr)